



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_81_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de location
ALL ANIMATION

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrats de location avec All Animation, sise 33 rue du Truchet 38450 Vif, dans le cadre de la fête de l'école Malraux de la commune pour :

- **Une machine à glaces** hawaïennes/ granités et ses consommables, pour 260 enfants le jeudi 2 juillet 2026 pendant 2h30.

Pour un montant total TTC de 393 Euros.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*